



## Traité Yebamot

### Michna 5 - Chapitre 12

חֲלֵצָה בְשִׁנַּיִם, או בְשִׁלּוֹשָׁה וּנְמָצָא אֶחָד מֵהֶן קָרְבָּן או פְּסָול--חֲלֵצָתָה פְּסָולָה; רַבִּי שְׁמֻעוֹן וַרְבִּי יוֹחָנָן הַסְנָדָלָר מַכְשִׁירִין. מִעְשָׂה חֲלֵצָה בֵּינוֹ לְבִינָה וְלִבְית הַאֲסּוּרִים; בָּא מִעְשָׂה לִפְנֵי רַבִּי עֲקִיבָה, וַהֲכִשֵּׁר.

Si elle a fait la 'Halitsa en présence de deux personnes, ou de trois mais dont l'une est un proche parent, ou bien n'est pas valable comme témoin, sa 'Halitsa est sans valeur. Rabbi Chim'on et Rabbi Yo'hanan le cordonnier la déclarent valable. Un jour il est arrivé que la belle-sœur a fait 'Halitsa à son beau-frère en prison, entre eux ; lorsqu'on soumit le cas à Rabbi Akiva, il déclara l'acte valable.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.